ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 3838

Texte de la question

M. Daniel Feurtet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation qui est faite à certains candidats reçus aux épreuves des CAPES et CAPET externes session de 1997. En effet, 320 d'entre eux ont été admis sur liste complémentaire et, à ce jour, seuls 176 ont été recrutés. Qu'advient-il des 144 autres candidats reconnus pourtant compétents pour enseigner et qui se retrouvent sans affectation ? Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour permettre à ces jeunes qui ont consacré de longues années d'études et d'efforts à la réussite de ce concours, d'accéder à un poste.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : M. Daniel Feurtet
Circonscription : Seine-Saint-Denis (4e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3838
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3137
Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4645